

Monsieur le président, je n'ai pas d'accord moral à donner à ce projet. J'ai dit, et je répète, que je surveille avec beaucoup d'attention les conversations entre les Indiens et le gouvernement du Québec au sujet du projet de la baie James. En temps et lieu, à la demande des Indiens, il me fera plaisir de participer aux discussions.

Non seulement il y a une contradiction entre cette déclaration et celle qu'il a faite le 15 mars à Montréal, mais il a répété le 24 avril qu'il n'avait pas à établir les priorités des Indiens au Québec. C'est évidemment sa responsabilité, pourtant il le nie à la Chambre. Comme ministre de la Couronne, il se prononce en faveur de l'approbation de ce projet, mais il lui incombe aussi, aux termes de la loi sur les Indiens, de maintenir l'intégrité et la sauvegarde des droits des autochtones. Ce sont leurs droits qui sont mis en cause par le projet de la baie James, d'où un cas évident de conflit d'intérêt.

Je ne suis pas le seul à penser ainsi. Cette opinion a été exprimée dans les journaux et par des spécialistes des affaires indiennes. Il me semble que le gouvernement a le devoir très clair de prendre une décision quant à l'opportunité de laisser le ministre des Affaires indiennes continuer d'exercer ses fonctions alors que le gouvernement se prépare à approuver un projet qui va directement à l'encontre des intérêts des Indiens en cause.

**M. Len Marchand (Kamloops-Cariboo):** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de parler trop longtemps durant ce très intéressant débat aujourd'hui. Je félicite le député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) d'avoir soulevé cette question. Par certains côtés je suis tenté de sortir mon tomahawk mais je le réserve pour plus tard.

On pourrait alléguer à ce sujet, je suppose, que si les Indiens avaient adopté une politique d'immigration différente beaucoup de ces choses ne seraient pas arrivées. Par contre, je pense à mon bon ami Gus Gottfriedsen, chef de la bande de Kamloops. La réserve se trouve en face de Kamloops, de l'autre côté de la rivière. Quand il regarde dans cette direction, il aperçoit, dit-il, les Blancs, qui construisent des fondations en ciment ce qui lui donne à penser qu'ils ont l'intention de s'installer là pendant quel que temps.

Ce sujet a suscité beaucoup de discussion partout au pays, dans ma circonscription surtout. Je suppose qu'il y a plusieurs raisons à cela. La Colombie-Britannique compte une très forte population d'Indiens, une cinquantaine de mille et il y a une douzaine de réserves dans ma région. Dans la région de Kamloops-Cariboo, nous avons dû faire face à une situation semblable. Il y a quelques années, une tentative a été faite en vue de dériver les eaux de la rivière Shuswap pour les jeter dans la rivière Okanagan. Ce travail s'est effectué sur un terrain très étroit, en fait, à cause des conditions purement physiques. Dans un rapport émanant du gouvernement provincial, on déclarait qu'il était matériellement possible de faire passer les eaux du point «A» au point «B». Le gouvernement ne s'est pas occupé du tout des conséquences écologiques.

Si j'ai bien compris les propos du ministre de l'Environnement (M. Davis), il trouve regrettable que de nombreux projets aient été mis à exécution dans le passé sans tenir compte de l'ensemble de l'environnement ni des conséquences écologiques que pouvait entraîner la dérivation des eaux, dans ce cas de la rivière Shuswap à la rivière Okanagan. Les membres des différents gouvernements, qui ont pris ces décisions n'ont pas envisagé ce qui pourrait arriver lorsqu'on endigue un cours d'eau ou plusieurs cours d'eau. Ils ne se sont pas attardés aux conséquences écologiques.

[M. Nielsen.]

Je me félicite de ce que les habitants de ma circonscription, notamment ceux de la région de Kamloops-Shuswap, aient fait face à la situation et qu'ils aient lutté âprement contre le projet visant à détourner de l'eau de la rivière Shuswap vers la rivière Okanagan. Cette lutte, qu'ils ont menée, a permis la conclusion de l'accord relatif au bassin de l'Okanagan signé par la province de la Colombie-Britannique et par le gouvernement fédéral. L'étude qui en résultera constituera l'une des analyses les plus exhaustives jamais faites dans notre pays à propos des ressources en eau. Il me semble que c'est là la meilleure manière de procéder dans le cas d'un tel projet.

Avant de prendre des décisions, il importe d'évaluer les conséquences qu'elles auront sur l'environnement et sur l'écologie. Je regrette que, dans le cas du projet d'aménagement hydroélectrique de la baie James, on ne se soit pas préoccupé de déterminer au préalable les données relatives à l'écologie et à l'environnement. Cela est très regrettable. J'espère que désormais, grâce à la grande clairovoyance du ministre de l'Environnement, de son ministère et du Parlement, pareille situation ne se répétera pas. J'espère que nous serons bien mieux informés sur l'environnement, ainsi que sur l'écologie, qui tient compte des oiseaux, des abeilles et des animaux de toutes espèces avant que ces décisions soient prises.

Je voudrais parler un moment du rapport intitulé «Études préliminaires des impacts écologiques du projet de développement de la baie James».

**M. Nielsen:** Que faites-vous des droits fonciers des Indiens?

**M. Marchand:** J'y viendrai. Je voudrais citer quelques paragraphes de ce rapport qui est révélateur, je crois, des considérations auxquelles il faudrait se livrer avant de donner suite à ce projet. Voici:

Toute intervention dans un milieu naturel, comme la modification d'une ressource, d'un agent ou d'un processus se répercutera à tous les paliers de l'écosystème par le jeu des interdépendances entre ces ressources, ces agents et ces processus. Ainsi, avant d'intervenir dans un milieu donné, il convient de déterminer les impacts dus à cette intervention, mesurer leur ordre de grandeur et leur importance (dans le contexte, ces termes ne sont pas synonymes) et évaluer la vulnérabilité ou la compatibilité relative des sites par rapport au développement anticipé.

Si on avait, en temps voulu, accordé l'importance qu'il convenait aux recommandations et mises en garde des spécialistes, certaines des conséquences écologiques du grand barrage d'Assouan, dont beaucoup sont considérées comme désastreuses auraient pu être évitées; mais aucun de ces spécialistes n'avait «The strength or the influence to be heard at governmental or policy levels . . . While the integrating forces of human society in Africa and elsewhere come apart in the face or single-tracked, ramrod solutions that erode, then erase our environment».

Voilà un passage assez instructif. En voici un autre:

L'homme, s'il veut être un gestionnaire intelligent de son milieu, devra fournir à la nature, et ce par des actions compensatrices appropriées qui lui seront indiquées par des écologistes et autres spécialistes de l'environnement, les moyens nécessaires pour l'aider à retrouver un nouvel état d'équilibre au moins aussi productif et diversifié que dans son état original.

• (1720)

J'aimerais parler de quelques-unes des conclusions du rapport qui me préoccupent beaucoup. La première se lit comme il suit:

Compte tenu du peu de données disponibles, le groupe de travail ne peut identifier qu'une seule retombée écologique dont l'importance et les proportions potentielles soulèvent de vives inquiétudes: l'impact sur la population autochtone de la région. Des mesures préventives s'imposent afin que les perturbations dans leur mode de vie soient minimisées.